CGV ADAMA

V211124

1. Objet du contrat de formation :

Ces CGV définissent les conditions générales de vente des formations dispensées par ADAMA. L'objectif est de préciser les droits et obligations des parties concernées.

2. Inscription :

Pour s'inscrire à une formation, le client doit remplir un formulaire d'inscription en fournissant des informations précises et exactes. La confirmation de l'inscription est envoyée par écrit (par courrier électronique ou par courrier postal).

3. Conditions financières :

Le prix de la formation ainsi que les modalités de paiement sont indiqués dans la documentation fournissant les détails de la formation.

Pour les particuliers :

- Conformément à l'**Article L.6353-6 du Code du travail**, un acompte maximum de **30 %** du montant total de la formation pourra être demandé à l'inscription.
- Le solde devra être réglé **au plus tard à la fin de la formation**.
- Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou carte de crédit.
- En cas d'échelonnement accepté, les modalités seront précisées dans le contrat de formation signé par le particulier.

Pour les professionnels :

- Une facture sera émise après la signature d'un bon de commande ou d'une convention de formation.
- Le paiement doit être réalisé dans un délai de **30 jours** après réception de la facture, sauf disposition contraire spécifiée dans la convention.
- Tout retard de paiement entraînera des pénalités conformément à l'**Article L.441-10 du Code de commerce** (taux directeur de la BCE majoré de 10 points).

4. Annulation ou report d'une formation :

Toute annulation ou demande de report de participation à une formation doit être notifiée par écrit à ADAMA.

Pour les particuliers :

- Toute demande d'annulation doit être communiquée par écrit à ADAMA au moins **10 jours avant le début de la formation**.
- Si l'annulation est effectuée :
  - **Plus de 10 jours avant le début de la formation** : remboursement intégral de l'acompte.
  - **Entre 10 et 3 jours avant le début de la formation** : 50 % du montant total sera dû.
  - **Moins de 3 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence** : 100 % du montant total sera dû, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Pour les professionnels :

- Toute annulation ou report doit être notifié par écrit au moins **15 jours avant le début de la formation**.
- Si l'annulation est effectuée :
  - **Plus de 15 jours avant la formation** : aucune pénalité.
  - **Entre 14 et 7 jours avant la formation** : 50 % du montant total sera dû.
  - **Moins de 7 jours avant la formation ou en cas d'absence** : 100 % du montant total sera dû, sauf en cas de force majeure.
- Le report est possible sans frais si demandé **plus de 7 jours avant la formation**.

5. Responsabilités :

ADAM s'engage à fournir une formation de qualité et à mettre en place les moyens nécessaires pour sa réalisation. Cependant, ADAMA ne peut être tenu responsable des éventuelles perturbations indépendantes de sa volonté (grèves, intempéries, etc.).

6. Confidentialité :

Les informations communiquées par le client dans le cadre de la formation sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers sans consentement préalable.

7. Propriété intellectuelle :

Tous les supports de formation (documents, vidéos, présentations, etc.) restent la propriété exclusive de ADAMA. Il est strictement interdit de les reproduire, diffuser ou exploiter sans autorisation préalable.